



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 22 juin 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 21

Procurations : 8

Membres absents : 0

Votants : 29

Date de convocation : 16/06/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
23/06/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Magali PATINET à Didier ZERBIB, Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Sébastien CHAUDERON à Xavier BERLUTEAU, Olivier CHAPRON à Jérôme BOUTELOUP, Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Gilles DURET à Françoise MALEPLATE, Olivier TIQUET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire : Valentin DE MUER

N° DEL/2023-3-11

OBJET :

**Modification des
statuts du Syndicat
Mixte Garonne
Aussonnelle Louge
Touch (SMGALT)**

Rapporteur :
Xavier BERLUTEAU,
Maire-Adjoint

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoient que les statuts d'un syndicat de communes doivent être approuvés par une majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ainsi que l'accord obligatoire des éventuelles communes représentant plus d'un quart de la population. En l'absence de réponse dans les trois mois suivant la notification du projet de nouveaux statuts, la commune serait considérée comme y donnant son accord implicite.

Considérant que ce syndicat a pour objet pour Seysses la gestion de la compétence supplémentaire « *gestion de ressources en eaux existantes* ». Il gère notamment la retenue de la Bure située sur les communes de Rieumes et Poucharramet, qui a pour objectif de réalimenter le Touch et soutenir l'irrigation agricole.

Considérant que le SMAGLT a procédé à une modification de ses statuts dans sa délibération 2023/04/04 du 4 avril 2023, portant sur les articles 2 et 14 des statuts du syndicat.

N° DEL/2023-3-11

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De régulariser** la liste des territoires pour lesquels est membres la CC de la Gascogne Toulousaine,
- D'accepter** l'augmentation de périmètre d'adhésion de la communauté de communes Le Gand Ouest Toulousain, à la commune de Fontenilles (100%), (pour les compétences B, C, D, E, H),
- D'actualiser** la liste des territoires « tout ou partie » de la communauté de communes du Volvestre,
- De modifier** les modalités de contribution des membres,
- D'approuver** les nouveaux statuts modifiés en conséquence, joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

